

COMMUNE DE HAUTECOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois,

Le VINGT-DEUX JUIN à dix-neuf heures, en session ordinaire,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie LEDUC.

Nombre de conseillers en exercice : 11

<u>Sont présents</u>: Mr Borlet Denys, Mme Brun Nadine, Mr Burgos Joël, Mr Clarey Pierre-Marie, Mme Fraissard Valérie, Mr Gaspard Martial, Mme Leduc Annie,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article - L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : Mr Daniel Burlet qui a donné procuration à Mr Denys Borlet

Absents Excusés: Mr Joseph Sellier, Mr Florian Paboeuf, Mr Laurent Marcaille

Date de convocation: 16 JUIN 2023

Délibération	Révision des tarifs communaux eau potable et assainissement
Délibération	Ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie 2023
Délibération	Attribution des subventions aux associations
Délibération	Choix du Maître d'œuvre dans le cadre du marché de procédure adaptée pour le Plan de
	Paysage
Délibération	Demande de subvention auprès de l'ONF pour la réalisation de travaux sylvicoles dans le
	cadre du programme Sylv'ACCTES
Délibération	Travaux d'extension de l'école communale – convention d'honoraires de maîtrise d'oeuvre
Délibération	Embauche d'une aide maternelle et agent polyvalent à temps non complet
Délibération	Convention avec le CDG73 relative à l'adhésion à la mission de médiation préalable
	obligatoire
Délibération	Désignation du référent déontologue élu et adhésion à la mission mise en place par le Centre
	de gestion
Délibération	Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire
Délibération	Approbation du règlement intérieur de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire
Délibération	Autorisation donnée à Madame le Maire et à la secrétaire de mairie d'effectuer des achats
	de timbres et d'affranchir directement le courrier à la Poste avec leur carte bancaire
	personnelle, que la collectivité remboursera par mandat administratif
Délibération	Avenant à la convention du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de
	Randonnée